



**LE DROIT À L'ÉDUCATION SEXUELLE,
UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE.**

PRÉSENTATION

En prenant position sur l'éducation à la sexualité nous avons voulu contribuer aux débats actuels sur le sujet. Nous désirons alimenter la discussion dans le sens de la reconnaissance d'un droit social universel à l'éducation sexuelle et, ainsi dépasser le cadre scolaire pour promouvoir la notion d'éducation permanente et populaire dans ce domaine.

En réclamant pour l'éducation à la sexualité des objectifs d'égalité, de liberté, de respect des personnes et de non-sexisme, notre prise de position a tenu à mettre l'accent sur les dimensions sociale et politique de cette question.

Notre contribution aux débats en cours ne veut pas s'arrêter ici, au contraire. En suscitant la discussion nous souhaitons être relancé par d'autres réflexions afin de pouvoir, le plus collectivement possible, continuer notre démarche vers une véritable définition de l'éducation à la sexualité.

■ LA SEXUALITÉ

La sexualité est un dynamisme positif de la personne. Elle s'exprime à tous les âges et ingère toutes les dimensions des relations avec les autres et avec soi-même. Nous identifions la sexualité à l'ensemble de nos rapports affectifs. La relation sexuelle n'est qu'un des aspects de l'expression de la sexualité.

- LA SEXUALITÉ EST PERSONNELLE...

Nous avons chacun, chacune nos propres façons d'exprimer notre sexualité et le droit à cette expression personnelle doit être reconnu.

- ... ET SOCIALE...

Le caractère social de la sexualité s'exprime selon les rôles sociaux qui nous sont imposés et qui entravent notre épanouissement personnel, affectif et sexuel. Dans le contexte actuel, les classes sociales et le sexe biologique ne nous permettent pas les mêmes possibilités d'épanouissement sexuel.

- ... REFLET D'UNE IDÉOLOGIE

L'éducation, les normes et les valeurs idéologiques encadrent et orientent le vécu sexuel. Dans notre société l'idéologie dominante rejette les rapports libres et égalitaires entre les individus sur le plan économique, social et sexuel.

■ L'ÉDUCATION SEXUELLE, UN DROIT SOCIAL... UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE AUSSI

Nous reconnaissons l'éducation sexuelle comme un droit social dont la responsabilité doit être assumée par la collectivité en plus de l'être par la famille.

C'est à la collectivité d'exiger de son gouvernement qu'il réponde aux besoins engendrés par ce droit social.

■ LES OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION SEXUELLE

L'éducation sexuelle doit pouvoir nous offrir des instruments de réflexion pour:

- comprendre les différentes manifestations de la sexualité dans notre développement personnel et social;
- questionner les rôles sexuels, analyser et dénoncer les bases idéologiques et historiques qui sous-tendent les modèles de comportements sexuels cautionnant l'exploitation, l'oppression et la violence sexuelles, afin de transformer ces rôles et toutes les formes de rapports sexuels qui s'y rattachent;
- nous aider à exprimer et à assumer notre vécu sexuel, à le comprendre et à l'analyser à travers les conditions sociales, économiques et matérielles qui le déterminent.

1. LE DROIT À L'ÉDUCATION SEXUELLE

Considérant que

- l'éducation a pour but la formation personnelle et sociale et le développement des individus;
- la sexualité joue un rôle important dans le développement de la personne;
- la sexualité engage les dimensions affective et émotive des individus dans l'ensemble de ses relations personnelles et sociales;
- la sexualité est présente à tous les âges et s'intègre aux différentes étapes de la vie.
- **Nous revendiquons** l'éducation sexuelle comme un droit social accessible à tous et à toutes, au même titre que l'éducation en général, indifféremment de l'âge, de la religion, de la classe sociale et de l'origine ethnique.

2. OBJECTIFS

Considérant que

- les rôles sexuels basés sur l'exploitation de la femme reproduisent l'exploitation sur le plan économique;
- les rôles sexuels ont une fonction politique et sociale;
- l'homosexualité est rejetée;
- le sexisme, la discrimination et la violence sexuelles ont à être dénoncées;
- la sexualité a toujours été vécue dans le silence et l'ignorance.
- **Nous proposons** comme objectifs d'éducation sexuelle:
 - a. prendre conscience des valeurs et jugements qui orientent et déterminent les rapports socio-affectifs et sexuels;
 - b. comprendre leurs effets politique et social afin de pouvoir transformer les rôles sexuels et les rapports entre individus qui s'y rattachent;
 - c. développer un apprentissage visant une autonomie et une prise en charge de sa sexualité, axé sur l'expression du vécu sexuel;
 - d. respecter le choix et l'orientation sexuelle des individus;

**l'éducation sexuelle:
un droit social**

**pour des rapports libres,
égalitaires et non-sexistes
entre les individus-es**

- e. étudier la sexualité dans toutes ses dimensions: biologique, médicale, culturelle, anthropologique, morale, psychologique, etc...

LES ENFANTS

Considérant que

- la sexualité est présente chez l'enfant;
- la sexualité est aussi présente chez l'enfant handicapé;
- l'enfance est une période déterminante dans le développement psycho-sexuel de la personne;
- la préparation à la puberté représente une étape éducative importante;
- les enfants en tant qu'individus dans la société ont droit à une éducation sexuelle;
- l'absence actuelle de programme officiel dans les écoles prive les enfants de ce droit;
- l'école, les différents organismes para-gouvernementaux et populaires jouent un rôle éducatif.
- **Nous demandons** au gouvernement:
 - a. d'instaurer dans les écoles un programme d'éducation sexuelle obligatoire dès le pré-scolaire et ce dans le plus bref délai.
 - b. de fournir à tout groupe travaillant avec les enfants, des ressources financières et matérielles leur permettant d'offrir des activités d'éducation sexuelle.
 - c. de fournir à tout groupe et institution travaillant avec les enfants handicapés, des ressources financières et matérielles leur permettant d'offrir des activités d'éducation sexuelle.
 - d. de voir à cet effet à la formation des personnes travaillant avec les enfants et les enfants handicapés.

Considérant que

- les media influencent les enfants dans l'apprentissage des rôles sexuels;
- les émissions sexistes ont un impact sur les enfants;
- **Nous demandons** au gouvernement:
d'éliminer le sexisme dans les émissions à la radio et à la télévision.

4. LES ADOLESCENTES ET ADOLESCENTS

Considérant que

1. les adolescentes-ts en tant qu'individus dans la société ont droit à une éducation sexuelle;
2. les adolescentes-ts ont le droit d'exprimer leur sexualité;
3. les adolescentes-ts handicapées-és ont aussi le droit d'exprimer leur sexualité;
4. le fait de vivre sa sexualité dans le silence et la culpabilité brime toute liberté d'expression et que cette répression suscite des comportements violents ou autres problèmes socio-affectifs;
5. les adolescentes-ts vivent des transformations majeures à la puberté;
6. une grossesse comporte des conséquences psychologiques

la sexualité est
présente à tous les âges

la sexualité joue
un rôle important
dans le développement
des individus-es

chez l'adolescent et l'adolescente et en plus physiologiques chez cette dernière.

— **Nous demandons** au gouvernement:

- a. d'instaurer des programmes d'éducation sexuelle obligatoires dans les écoles secondaires, adaptés à la réalité des adolescentes-ts.
- b. d'instaurer des programmes d'éducation sexuelle dans les Cegeps:
 1. obligatoires pour les étudiantes-ts qui seront des futures-rs intervenantes-ts;
 2. à option pour les autres.

Considérant

- qu'il existe un fossé entre la perception des adultes sur la réalité des adolescentes-ts et cette même réalité vécue par elles-eux;
- que les adolescentes-ts ont à participer à la prise en charge de leur éducation;
- **Nous demandons** au gouvernement:
- c. que les adolescentes-ts soient consultées-és et participent à la réalisation des programmes.

Considérant

- qu'il est important et nécessaire de rejoindre:
 1. les jeunes étudiantes-ts dans tous leurs milieux de vie;
 2. les jeunes handicapées-és dans tous leurs milieux de vie;
 3. les jeunes travailleuses-rs ayant délaissé l'école.
- **Nous demandons** au gouvernement:
de fournir à tout groupe et institution travaillant avec ces jeunes des ressources financières et matérielles leur permettant d'offrir des activités d'éducation sexuelle qui rejoignent les jeunes en dehors de l'école et de leur travail.

5. LES ADULTES

Considérant que

- l'adulte a le droit de vivre pleinement sa sexualité, indépendamment de son orientation sexuelle, et/ou de son âge;
- l'adulte handicapé a le droit de vivre pleinement sa sexualité indépendamment de son orientation sexuelle et/ou de son âge;
- chaque adulte a le droit de poursuivre son cheminement sexuel et d'exprimer sa sexualité indépendamment de sa classe sociale, sa religion et son origine ethnique.
- **Nous demandons** au gouvernement:
 - a. d'implanter des programmes d'éducation sexuelle gratuits dans tous les services d'éducation aux adultes des Commissions Scolaires, Cegeps et Universités.
 - b. de fournir à tout groupe travaillant avec les adultes, des ressources financières et matérielles leur permettant d'offrir des activités d'éducation sexuelle adaptées à cette clientèle.

POUR UN PROGRAMME D'ÉDUCATION SEXUELLE DANS LE MILIEU SCOLAIRE, DU PRÉ-SCOLAIRE À L'UNIVERSITÉ

Nous demandons:

1. que le Ministère de l'Éducation du Québec implante un programme d'éducation sexuelle obligatoire dès le pré-scolaire, dans toutes les Commissions Scolaires du Québec.
2. que ce programme soit autonome et non intégré au programme de formation personnelle et sociale, ni à un autre programme.
3. qu'il soit axé sur une éthique sociale permettant le libre choix des individus.
4. que les cours soient donnés en raison d'une heure/semaine.
5. que chaque école soit tenue de mettre sur pied une équipe multidisciplinaire dont la composition et le rôle seraient comme suit:

composition:

parents

étudiantes-ts

professeur responsable

sexologue

psychologue

infirmière-ier

travailleuse-eur sociale-l

conseillère-er en orientation

et toute-t autre professionnelle-l de l'extérieur, au besoin.

rôle: adapter et évaluer le programme;

préciser les outils pédagogiques.

6. qu'au pré-scolaire et au primaire, la-le responsable du cours soit une personne ayant reçu une formation en enseignement de la sexualité reconnue par le Ministère de l'Éducation du Québec et travaillant conjointement avec la-le titulaire. Le ratio devant être selon la convention collective en cours.
7. qu'au secondaire, la-le responsable du cours soit une personne ayant reçu une formation en enseignement de la sexualité reconnue par le Ministère de l'Éducation du Québec. Le ratio devant être selon la convention collective en cours.
8. qu'à chaque année, des mécanismes de consultation soient mis en place:

au primaire: pour structurer et organiser le cours à partir des attentes et préoccupations exprimées quotidiennement par les élèves.

au secondaire: pour connaître les besoins des jeunes et conséquemment les sujets à traiter.

9. que toutes les écoles organisent au début de chaque année

une rencontre d'information s'adressant aux parents, dans le but de leur présenter le programme et les objectifs des cours.

10. Education des adultes.

- a. que le Ministère de l'Éducation du Québec implante un programme d'éducation sexuelle gratuit dans tous les Services d'Éducation aux Adultes des Commissions Scolaires, Cegeps et Universités.
- b. que la personne responsable des cours soit une-un éducatrice-teur sexologue.

11. Cegeps

- a. que le Ministère de l'Éducation du Québec implante un programme d'éducation sexuelle dans tous les Cegeps comprenant:
 1. les cours de "formation-intervention" obligatoires pour les étudiantes-ts qui seront des futures-rs intervenantes-ts.

au secteur professionnel:

les techniques: garderie/infirmière/assistante-sociale/éducation spécialisée et toute autre discipline pertinente.

au secteur général:

criminologie/gérontologie/sciences de l'éducation/psychologie/enfance inadaptée/travail social et toute autre discipline pertinente.

2. des cours d'éducation sexuelle à option pour les étudiantes-ts des autres disciplines.

- b. que la personne responsable des cours soit une-un éducatrice-teur sexologue.

12. Universités

- a. que le Ministère de l'Éducation du Québec implante un programme d'éducation sexuelle dans toutes les Universités comprenant:

1. des cours de "formation-intervention" obligatoires pour les étudiantes-ts qui seront des futures-rs intervenantes-ts:

programme de formation des maîtres;

pré-scolaire et élémentaire;

sciences de l'éducation;

travail social;

nursing;

sciences de la santé;

psychologie;

criminologie;

et toute autre discipline pertinente.

2. des cours d'éducation sexuelle à option pour les étudiantes-ts des autres disciplines.

- b. que la personne responsable des cours soit une-un éducatrice-teur sexologue.

**un programme obligatoire,
autonome, axé sur une
éthique sociale
favorisant le respect
de chaque individu-e**

**FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR
LE PLANNING DES NAISSANCES**

3826, rue St-Hubert, Montréal, Québec H2L 4A5 Tél.: (514) 842-9501



PRISE DE POSITION SUR L'ÉDUCATION SEXUELLE

HIVER 82.